

## **Groupe politiques publiques Conclusion de la réunion du 30 avril 2024**

Etaient présents :

Ubavka Zaric – DRAC  
Florian Auvinet – Grand Bureau  
Ludivine Ducrot -SMA  
Gautier Marchado -SYNAVI  
Laurent Van Kote - CFDT  
Pauline Huillery - SYNDEAC  
Laurent Mazurier - SMSP  
François-Xavier Laborde - FEAR  
Aurélie Montagnon - FAMDT  
Anne-Hélène Maussier – Groupe des 20  
Christophe Jaillet - CGT  
Hervé Haggai - CGT

Marjorie Glas – coordination  
Nicolas Riedel – AURA-SV

Excusés :

Claire Hébert LFM  
Yves Dumoulin - FNCC  
Mila Konjikovic – Région

### **Tour d'actualité**

**Laurent Van Kote (CFDT)** déplore les coupes budgétaires qui ont un effet délétère pour les structures subventionnées dont certaines ferment. Ces coupes ont également un effet sur les structures non soutenues dans la mesure où les baisses de l'Etat entraînent d'autres baisses des collectivités. L'inquiétude est forte.

**Pauline Huillery (SYNDEAC)** indique que la préoccupation quotidienne est d'ordre financier. Il y a une multiplication des situations de crise. Il est nécessaire de signaler le risque de baisse de financement des Collectivités locales, soumises aux arbitrages de Bercy pour gérer leur budget (Cf. baisses opérées par les départements de Garonne et Val-de-Marne sur 2024). Il y a actuellement une forte mobilisation des adhérents du SYNDEAC sur la situation. Les situations sont réunies pour un effondrement de l'éco-système, cette baisse des financements étant conjuguée à l'inflation. La

question aujourd'hui est la suivante : à quoi servent le plan MPMD et l'expérimentation portée par le COREPS si les crédits alloués ne couvrent pas les baisses de moyens ?

**Gautier Machado (SYNAVI)** ajoute le sentiment d'une grande désorganisation notamment sur l'attente des budgets concernant l'été culturel, enseignement artistique, aides au projet. Tout est en stand-by. La DRAC ne peut dire si budgets seront en baisse. Une compensation est annoncée par le ministère alors que c'est faux. Des créations s'annulent. Le risque est celui de la disparition d'une compagnie sur deux. Quelle est l'utilité du plan MPMD dans ce contexte ? On risque d'utiliser les fonds à d'autres fins.

**Aurélié Montagnon (FAMDT)** ajoute que du côté de son organisation, les questionnements sont similaires concernant le printemps de la ruralité. Les attentes étaient fortes, la mobilisation effective. Aujourd'hui, le secteur se questionne sur la faisabilité des choses, les pistes de financement, les modalités de mise en œuvre.

**Ludivine Ducrot (SMA)** souligne un point positif pour les SMAC pour lesquelles les financements ont bien été augmentés. L'enveloppe disponible a été divisée selon les besoins des SMAC. En région AURA, la hausse est entre 28.000 et 46.000 €. Cela donne du souffle. Mais plus généralement, du côté des musiques actuelles, les constats vont dans le sens de ce qui a été dit. Le questionnement se fait au niveau des collectivités locale et particulièrement des départements. Il y a aussi une inquiétude sur les structures de production, un maillon de la filière important : ils font face à beaucoup de problèmes économiques (trésorerie, mise en œuvre du chiffre affaires). C'est un effet domino, avec la baisse de vente de dates, une difficulté à se positionner sur leur catalogue. Le crédit d'impôt spectacle leur permet de rester en vie mais jusqu'à quand ?

**Florian Auvinet (Grand Bureau)** ajoute qu'en AURA, on a la chance d'avoir un tissu riche : or, l'inquiétude concerne le maintien de la diversité de ce tissu. Les SMAC sont mieux aidées, mais ce ne sera probablement pas suffisant. Et quid des autres lieux ? Les lieux intermédiaires, les lieux non dédiés, les lieux pluridisciplinaires, etc. Il faut poser une alerte sur cette typologie et également sur le tissu des producteurs, important en AURA mais en danger. Le GT dédié à la production phono dans le COREPS s'est réuni, et le secteur est en lien avec la DRAC, la Région et le CNM sur le contrat de filière. Il espère que ce sera des leviers concrets. Plus généralement, ce manque de financements appelle un changement de paradigme. Lors du Printemps de Bourges, la ministre a donné des éléments de feuille de route sur la filière musicale. Il y a un gros enjeu sur les festivals, où l'inquiétude est encore plus forte qu'ailleurs, puisqu'elle est tout à la fois économique et liée aux JO (risque de décisions de dernière minute par les préfetures).

**François-Xavier Laborde (FEAR)** rejoint toutes ces inquiétudes. Il entend beaucoup de questionnement des compagnies qui veulent savoir si leur cas est isolé ou non : elles observe de nombreux cas de collectivités locales qui arrêtent des événements programmés ou diminuent les budgets. La diffusion est en baisse. Il alerte sur le risque d'un arrêt d'activité. L'été s'annonce compliqué. Il ajoute avoir eu des retours de festivals qui ont prévu de baisser le nombre de jours de programmation en raison de difficultés budgétaires.

**Laurent Mazurier (SNMS)** se fait l'écho du vote possible d'une holding entre France TV et Radio France. Le secteur est en attente.

**Christophe Jaillet (SFA CGT)** informe que la CGT a rencontré la ministre la veille. Beaucoup de sujets ont été évoqués dont celui de la holding qui intégrerait aussi l'INA, France TV monde. La ministre dit que c'est la seule année où possible et une solution pour pérenniser les financements. Le contexte politique est aussi difficile avec la montée de la droite. Il existe cependant une fenêtre de tir entre les

élections européennes et le début des JO pour se révolter. Il y a eu un effet d'annonce par le ministère sur le plan MPMD mais ce sont les collectivités qui vont financer le plus gros. Mais les collectivités déshabillent Paul pour habiller Pierre. Aix annule la création que devait faire l'Opéra national de Lyon cet été. Dans le Grand Est, à Toulouse, on observe des baisses du département. Quant au RDV avec Rachida Dati : elle est ouverte par certains côtés mais en bagarre avec Bercy. Elle a reçu la délégation CGT pendant près d'une heure, ce qui n'a pas toujours été le cas. Elle est dans le déni complet de la baisse annoncée car ce serait selon elle complété par le fonds de réserve. La CGT est toujours contre l'austérité culturelle. Elle organise des rencontres régulières avec le SYNDEAC. Une journée d'action est prévue le 23 mai appelée conjointement avec une AG dans un théâtre. Emmanuel Macron se serait engagé à ne pas toucher aux annexes 8 et 10 d'ici 2027.

**Aurélié Montagnon (FAMDT)** soulève la question du contrat républicain. Il y a eu plusieurs cas de compagnies ou de structures qui ont eu des retraits de subventions suite à la mobilisation publique d'une personne. Ca a été le cas à Orléans, sur le plateau des mille vaches, etc.

**Ubavka Zaric (DRAC)** réagit aux différents propos qui ont été tenus. S'agissant du festival d'Aix, l'annulation est liée au déficit budgétaire qui a été pointé par la Cour des Comptes et pas nécessairement à une baisse de subventions. Sur la question annulation crédits, pour l'instant, le redéploiement demandé a été pris en charge soit par la réserve du ministère soit par la baisse des opérateurs nationaux que sont l'Opéra de Paris, le théâtre de Chaillot, le théâtre de la Colline, la comédie Française, les musées nationaux. La ministre s'est engagée à ne pas toucher au spectacle vivant. Sur le plan MPMD, le ministère met quand même 8,7 millions d'euros. La DGCA a opéré des arbitrages sur propositions des DRAC. Le montant attribué à AURA est plus élevé que le pro-rata d'habitants (1,142 million € attribués). Les projets non portés par les labels n'ont pas été soutenus, ainsi que ceux non financés par des collectivités locales. On peut se réjouir de cet apport des collectivités dans la mesure où certaines ont opéré un détricotage récent. Concernant l'été culturel, la DRAC n'a pas encore eu de réponses de financement de la centrale. Sur les festivals, il est impératif de faire remonter à la DRAC toutes les informations d'annulation par des préfetures.

**Ludivine Ducrot (SMA)** revient sur les festivals. Les discours actuels disent que pour l'instant tout va bien, mais... Préparez-vous à augmenter niveau sécuritaire ou à annuler. Ce n'est pas rassurant.

**Florian Auvinet (Grand Bureau)** demande comment faire remonter les situations problématiques en cas d'urgence. Qui solliciter ? Comment ?

**Ubavka Zaric (DRAC)** répond qu'il faut contacter les conseillers sectoriels.

**François-Xavier Laborde (FEAR)** explique que pas mal d'événements gérés par les collectivités sans financement par l'Etat n'ont pas lieu cette année. Cela rend les remontées compliquées. Les collectivités offrent des justifications variables, parfois relevant des incertitudes liées à vigipirate.

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** rappelle que le groupe Festivals du COREPS a monté une cellule d'alerte estivale composée de représentants employeurs et salariés qui permet la mise en place rapide d'une médiation avec DRAC, préfetures et représentation paritaire.

**Christophe Jaillet (SFA CGT)** ajoute, concernant les festivals, que des problèmes de recrutement se posent. Il y a une vigilance à avoir, le SYNPTAC alerte sur ce point.

**Aurélié Montagnon (FAMDT)** ajoute que des difficultés se profilent sur la disponibilité des secouristes et de la protection civile.

**Ludivine Ducrot (SMA)** demande si les agents de sécurité pourraient être réquisitionnés en dernière minute ?

**Christophe Jaillet (SFA CGT)** ajoute qu'un tabou a été levé puisqu'il est possible de travailler 7 jours sur 7 pendant les JO.

**Ludivine Ducrot (SMA)** fait le même constat concernant les bénévoles qui peuvent travailler jusqu'à 55h / semaine !

### Point sur les candidatures reçues pour l'expérimentation

**Ubavka Zaric (DRAC)** explique que deux projets seulement ont été reçus :

- Un projet sur Noirétable pour l'accompagnement d'un projet EAC existant : la DRAC prévoit de les rencontrer pour voir si le projet peut être modifié.
- Un projet sur Guiers – Chartreuse, plus solide, porté par l'Agora. Le projet apparaît plus ficelé car l'Agora sait faire des dossiers. En revanche, on ne retrouve pas tout à fait deux niveaux de collectivités. Une réunion est prévue avec eux pour voir jusqu'où ils sont prêts à aller. Sur place, une CTEAC est en cours de préparation : il faudrait y inclure la question de l'emploi, de la permanence artistique, etc. Il serait intéressant d'y intégrer le département de l'Isère, généralement très volontaire.

**Gautier Machado (SYNAVI)** remercie pour ces informations. Il y a sans doute eu un effet d'aubaine pour certaines collectivités pour financer des projets déjà existants. Il faut faire confiance aux équipes sur place. Il demande en outre pourquoi les organisations membres du GT politiques publiques ne seraient pas impliquées dans les réunions ?

**Ubavka Zaric (DRAC)** répond, concernant Noirétable, qu'il s'agit d'un projet qui s'appuie sur ce qu'ils sont en train de travailler en EAC avec l'éducation nationale. Il faudrait arriver à une présence artistique plus poussée. A ce stade, il n'y a pas d'assurance ni de réponse. Concernant la participation des membres du COREPS dans le copil de suivi, c'est prévu. Il faudra voir de quelle manière. Sur ces réunions-là, il s'agit plutôt de voir si le projet est éligible, comment le retravailler avec eux.

Marjorie Glas enverra les dossiers aux membres du groupe.

**Laurent Van Kote (CFDT)** demande quelle est l'implication de la Région dans ce processus.

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** répond que la Région s'est positionnée comme observatrice.

**Laurent Van Kote (CFDT)** considère que le nombre de dossiers reçus est décevant. Il se demande pourquoi ?

**Marjorie Glas (coord ; COREPS)** explique avoir eu certains candidats potentiels au téléphone qui lui ont signalé que le délai était trop court. La difficulté aussi se posait de poser un dossier en cours de mandat. La charge de travail des agents aussi été invoquée. Beaucoup d'acteurs culturels ont essayé de mobiliser les collectivités, sans succès.

**Pauline Huillery (SYNDEAC)** demande à la DRAC si un financement est automatiquement dédié ? Sinon, l'incertitude a pu freiner certaines collectivités.

**Ubavka Zaric (DRAC)** répond qu'aucun budget n'est a priori dédié mais que la DRAC pourra arrêter un budget si le projet le justifie. C'est le principe de l'expérimentation.

**François-Xavier Laborde (FEAR)** ajoute que, dans ce qui a été transmis, il était clair qu'il y aurait un financement complémentaire. Mais l'absence précise d'enveloppe a pu freiner ardeurs. Surtout, il faut prendre en compte le manque de temps imparti. Sur les deux cas candidats, il serait intéressant de travailler avec les deux départements limitrophes.

**Ubavka Zaric (DRAC)** insiste sur la volonté d'expérimenter d'autres manières de travailler. D'où l'importance que ce soit porté par des collectivités et pas par des structures professionnelles.

**Laurent Van Kote (CFDT)** répond que, de fait, ce sont souvent les structures culturelles qui font. L'idée de l'expérimentation était aussi d'aider les compagnies d'avoir des perspectives plus grandes, d'élargir les critères.

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** a le sentiment que l'AMI a été bien repéré par certaines structures culturelles locales. Mais elles n'ont pas réussi à créer bascule auprès des collectivités, vers une coopération plus poussée. Celles-ci n'en sont pas encore là.

**Christophe Jaillet (SFA CGT)** considère que souvent, on se trompe de cible. Il fait notamment référence au projet EAC porté par la ville de Villeurbanne : ils ont manqué de demandes car ce sont les collègues qui doivent monter les projets. Or, il faudrait confier aux équipes artistiques la construction ! C'est la même chose sur Culture en territoire. Il faut s'emparer de ces problématiques en COREPS.

**Ludvine Ducrot (SMA)** considère, à l'écoute de ces remarques, que l'expérimentation a déjà commencé. Il faudrait analyser ceux qui ont déposé mais aussi ceux qui n'ont pas répondu. Y'a-t-il eu un problème de critère ? c'est à interroger.

**Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20)** appelle à ne pas oublier aussi les lieux. Tout ne se passe pas qu'entre artistes et collègues par exemple dans le cas de Villeurbanne. Il constate par exemple un écueil sur le financement du pass culture sur l'EAC, qui contribue à diviser les gens au lieu de rassembler.

**Aurélié Montagnon (FAMDT)** revient sur une expérience portée par le CMTRA, avec le dispositif EAC de la Ville de Villeurbanne qui assure le parcours artistique des élèves. Le re-dispatch passe par la ville : il y a eu un changement de critère en cours de dossier. De nombreuses structures hors critères ont été exclues du dispositif pour des problèmes logistique et administratif.

**Laurent Van Kote (CFDT)** trouve que c'est une belle vision de dire que l'expérimentation est déjà en cours. Dans critères, il faudrait retenir l'idée d'acteurs culturels à l'initiative du projet.

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** ajoute que certaines intercommunalités voyaient un intérêt à cet AMI pour mobiliser les collectivités voisines ; mais elles ont manqué de temps.

**Ubavka Zaric (DRAC)** ajoute que l'important n'était pas de ficeler des projets mais de partager des choses avec les collectivités pour travailler différemment, en fonction des réalités de territoire.

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** propose d'appeler les structures qui étaient intéressées pour savoir pourquoi elles n'ont pas candidaté. Un retour des rendez-vous sera fait en juin par Floriane et Ubavka.

**Hervé Haggai (SFA CGT)** appelle à ce que le groupe évoqué également lors de ses réunions la question des critères de sélection retenus pour les ateliers menés sur les territoires. Le Pass culture fait que la DRAC à travers ADAGE se retrouve à porter un regard sur les projets présentés. Il se demande si tous les thèmes ont droit de cité.

### **Echanges d'informations et consolidation de données concernant l'augmentation des charges pesant sur les structures (lieux et équipes) et leurs effets sur l'emploi et la « marge artistique ».**

**Gautier Machado (SYNAVI)** explique que les adhérents du SYNAVI ont été sondés sur l'impact de l'augmentation des charges sur les lieux intermédiaires et indépendants. Cela a été mis en lien avec toutes les réflexions issues du printemps de la ruralité. Les constats sont les suivants.

- Un déséquilibre rural / urbain est observé par rapport aux charges auxquelles doivent faire face les lieux. En zone urbaine, on pourra se retourner vers des collectivités qui ont plus de marge de manœuvre. En zone rurale, les collectivités n'ont pas de marge. Il y a là un risque d'inégalité.
- Une inégalité entre lieux labellisés et non labellisés : les labels peuvent bénéficier d'aides spécifiques ou non (plan MPMD, etc.), contrairement aux lieux indépendants.
- Les lieux intermédiaires en zones rurales sont des lieux majeurs de diffusion des compagnies. Il faut avoir une grande vigilance sur les lieux intermédiaires et indépendants. Le SYNAVI demande notamment un moratoire de 3 à 5 ans sur la question des coûts de l'énergie (une sorte de bouclier).

Il appelle ainsi à revoir le vocabulaire utilisé : le SYNAVI est méfiant quant au terme de « marge artistique » : une marge est un « plus » qu'on peut enlever.

**Ludivine Ducrot (SMA)** propose différents éléments de réflexion autour de la structuration des charges et des recettes

#### **CHARGES :**

- L'inflation : quelle prise en compte ? Les financeurs vivent aussi cette inflation et ne peuvent pas la prendre en compte. Les recettes ne suivent pas. Elle explique avoir fait intégrer un paragraphe sur l'inflation dans sa délégation de service public au Fil. Le chiffre de l'INSEE doit être intégré aux discussions (il n'a jamais été porté par lieux jusque-là).
- L'augmentation des fluides : les négociations sont difficiles. Il faut négocier les contrats sur plusieurs années. Il est temps de renégocier les prix de l'électricité car ils sont actuellement très bas. Idem sur le gaz qui a bcp rebaisé. Les chiffres d'avant ne seront jamais retrouvés, mais la hausse risque d'être forte dans plusieurs années. Il faut renégocier avec l'aide de courtiers énergie car il y a une grande complexité juridique. L'économie sur les fluides est par ailleurs possible.
- Les VHR (voyages hébergement repas) : elle observe une hausse de 10% sur 2-3 ans.
- Les RH : plusieurs NAO ont été validées qui sont légitimes mais qui ont eu un impact sur la masse salariale permanente. Des chantiers sur les conditions salariales se sont ajoutés qui ont eu un impact sur le coût de la masse salariale. Ainsi, au Fil, les 17 permanents ont été remis sur la grille salariale pour que chacun touche une augmentation lors des NAO. Cela s'est fait dans un but de transparence salariale. Car

c'est un vrai problème de garder les gens ou de les faire venir. Il y a un problème d'attractivité qu'il faut résoudre.

- L'artistique et la technique : progression des salaires.

#### RECETTES

- Peu de recettes supplémentaires du côté des collectivités qui sont sujettes à l'inflation
- Démultiplication des appels à projet qui ne répondent pas à l'augmentation des frais de fonctionnement. Or, le fonctionnement est aujourd'hui impacté : il faut expérimenter de nouvelles discussions avec les financeurs.
- Comment faire dans les prochaines années ? Il y aura un effet couperet. Ce sera vraisemblablement sur les RH.

**Florian Auvinet (Grand Bureau)** complète les constats portés précédemment. Dans musique, une part de l'inflation est liée à la hausse de cachets. Cela est visible sur les festivals notamment. Entre 2022 et 2023, le SMA a observé une augmentation de 20% du budget artistique, liée aux hausses de cachet mais aussi à la question des transports (intégrés dans les cachets). Ce sont des phénomènes de marché. Les modèles économiques positionnés entre public et privé sont confrontés à un effet ciseau budgétaire. Pour répondre au manque de financement public, il est nécessaire d'aller voir le privé, mais dans un contexte de mise en concurrence, on observe une augmentation des prix. Cela impacte la diversité culturelle et artistique. Ce phénomène est renforcé par les coûts de transports : la situation est catastrophique pour les petites productions, qui paient plus à SNCF que pour leurs salaires artistiques. Le nombre de festivals déficitaires est quasi de la moitié. Des jauges remplies à 95% équilibrent tout juste ou pas tout à fait ! Les modèles économiques sont à bout de souffle.

**Anne-Hélène Maussier (G20)** observe les mêmes problématiques avec quelques nuances. Le couperet des fluides a été surtout observable en 2022. Tout le monde a trouvé des solutions mais ça va repartir à la hausse. Sur les RH, les structures qu'elles représentent ont peu de turn-over et donc une ancienneté et une masse salariale qui augmente. L'impact des voyages a été hyper fort. Elle considère qu'il faut plus de dialogue entre acteurs : chacun reste sur son pré carré. Il y a notamment besoin de discussions entre lieux et équipes sur ce problème compliqué des transports. Par exemple, au théâtre de Vals-les-Bains, faire venir les artistes en bus est parfois difficile. Mais le budget taxi pour les transferts locaux est devenu énorme. Il a triplé ! Les artistes ne comprennent pas toujours. D'autres charges sont arrivées avec les nouvelles directives vigipirate : il n'y a pas encore d'obligation mais ça s'ajoute. Et comme il y a peu d'opérateurs disponibles, la négociation des prix est difficile. Elle s'inquiète enfin des directives en cours sur l'adaptation environnementale.

**Christophe Jaillet (SFA-CGT)** rappelle que la France possède le plus gros parc nucléaire au monde. C'est l'UE qui fait l'indexation des prix de l'électricité sur le gaz. Le chiffres d'affaires d'ENEDIS est énorme ! Il insiste par ailleurs sur un autre poste coûteux, celui des SSIAP.

**Ludivine Ducrot (SMA)** constate une augmentation des salaires de 7,5% pour ces SSIAP, ce qui est bien mais qui coûte. D'autant que les agréments préfectoraux sont difficiles à obtenir, moins nombreux, donc les prix augmentent. Il est important de discuter entre acteurs pour pouvoir comparer les prix et pas se retrouver isolé sur ces questions. Le jeu du collectif très important dans ces périodes.

**Pauline Huillery (SYNDEAC)** explique que la baisse disponible artistique est claire. L'ACDN et l'ASN ont fait des enquêtes. Le constat alarmant de LAPAS sur la baisse du nombre de levers de rideaux serait de 54%. Il paraît juste. Le réseau des CDN attendait entre 20 et 30%. Mais aujourd'hui la projection est autour de 50%. Une enquête serait à lancer autour du nombre de levers rideaux et du

nombre d'artistes au plateau. Sur les lieux labellisés, tout le monde est en alerte. Il y a une diminution de la diffusion mais aussi du soutien en co-production. C'est un éco-système qui s'effondre. Elle souligne un aspect dans la hausse mécanique de ce théâtre en ordre de marche : les prestataires extérieurs ont des charges qui explosent (sécu, ménage) qui s'ajoutent aux autres éléments.

**Christophe Jaillet (SFA-CGT)** rappelle que ce phénomène a un impact considérable sur l'emploi. Sur les intermittents mais pas seulement. Des départs à la retraite ne sont pas remplacés. Il faut se réveiller !

**Gautier Machado (SYNAVI)** réagit à ce qui a été dit. Il faudrait avoir une étude sur l'évolution des montants de co-production. Une co-production à 5000 € devient de plus en plus rare. Sur la baisse du disponible artistique et la réduction du nombre d'artistes au plateau, il faudrait aussi des chiffres. Et il y a un phénomène d'auto-censure de la part des compagnies. Derrière l'augmentation du coût des charges, se pose aussi la question des investissements en termes d'écologie. Ainsi, le passage aux leds, qui coûte au minimum 2500 euros par projecteur. Cela devient obligatoire car on ne trouve plus de lampes !

**Pauline Huillery (SYNDEAC)** explique que ce qui est problématique sur l'investissement led, c'est qu'elles ne sont pas toujours utilisées au plateau (manque de temps pour revoir les conduites) et que des locations sont nécessaires.

**François-Xavier Laborde (FEAR)** constate un manque de normalisation matériel. On ne sait pas comment le matériel va être utilisé, il est souvent nécessaire de louer.

**Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20)** conclut cependant la réunion sur une note positive relative au retour nombreux du public dans les salles.

La réunion du 16 mai aura lieu en visio et permettra d'entendre les autres organisations. Le groupe décidera ensuite quoi faire de ces constats (enquête, consolidation des chiffres existants, etc.).